Siège: 1083 Mézières

Préavis du Comité de direction de l'ASIJ NO. 2017/01

Demande de crédit de CHF 150'000 TTC pour l'étude de faisabilité d'une infrastructure scolaire sur le site de Carrouge, commune de Jorat-Mézières

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit d'études de CHF 150'000 TTC pour financer les prestations des mandataires architectes, ingénieurs et spécialistes pour l'établissement :

d'une étude de faisabilité (phase 2 SIA);

pour une infrastructure scolaire de 22 classes primaires tenant compte d'un potentiel d'agrandissement. L'étude comprendra également une salle de gym triple, une unité d'accueil de la petite enfance (UAPE) et une structure PPLS.

Ce projet a été avalisé par le Conseil intercommunal de l'ASIJ lors de sa séance du 29 janvier 2014.

Cette étude prendra fin en juin 2017.

2. Cadre du mandat

2.1 Préambule

L'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) a pour objectif de répondre aux besoins d'infrastructures scolaires et à cet effet, a l'intention de réaliser une nouvelle construction scolaire, une nouvelle salle de gymnastique et une UAPE sur le site de Carrouge, commune de Jorat-Mézières.

Cette démarche s'inscrit dans la perspective de la scolarisation en 2020, des élèves du cycle primaire (HarmoS 1-8). Elle fait partie du processus de réorganisation scolaire pour mettre en œuvre la Loi scolaire vaudoise (LEO) et le Concordat intercantonal HarmoS.

2.2 Définition des effectifs scolaires primaires et parascolaires

Les besoins en surface pour l'accueil scolaire primaire ont été évalués relativement au nombre d'enfants à accueillir par année scolaire dès la rentrée 2020 et en fonction de l'évolution démographique.

Les 22 classes prévues pour 528 élèves sur le site de Carrouge, commune de Jorat-Mézières sont destinées à accueillir les élèves primaires 1 à 8 de Carrouge et des villages avoisinants y compris Syens qui a intégré l'ASIJ en 2016. Ce regroupement des élèves de 1-8 primaires avait été préconisé par le groupe de travail qui a établi un rapport en août 2012 déjà, dans le cadre de la réorganisation territoriale, validé par les exécutifs de toutes les communes membres et confirmé par une analyse approfondie du bureau Urbaplan en décembre 2013. Ces études ont intégré les propositions de la direction des écoles et des conseillers en organisation de la DGEO concernant l'analyse des aspects en relation avec la pédagogie scolaire et la structure de l'établissement.

Les besoins en surface pour l'accueil parascolaire (UAPE) sont coordonnés avec la réorganisation de l'accueil scolaire sur le site de Carrouge, commune de Jorat-Mézières. Ce regroupement permettra d'améliorer la prise en charge des enfants et de limiter les déplacements en bus. Cette démarche entre dans le processus de mise en œuvre de l'accueil à journée continue prévu par l'article 63a de la Constitution.

Cette réalisation de 22 classes avec salle de gym et locaux parascolaires permettra de rationaliser les transports d'où économies financières pour les communes et surtout d'énergie et favorisera les déplacements à pied en supprimant les transports en cours des demi-journées d'école notamment.

2.3 Programme général des locaux (1^{re} estimation)

Ce programme a été établi en fonction des directives et recommandations concernant les constructions scolaires de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

Les surfaces résumées ci-dessous sont exprimées en surfaces de plancher à construire (chiffres arrondis).

Infrastructures scolaires	3'700	m2
Locaux annexes	3'050	m2
UAPE/PPLS	360	m2
Salle de sports triple VD6	3'240	m2
Total infrastructures scolaires	10'750	m2

Pour les surfaces techniques, les surfaces de dégagement (corridors, escaliers) et les surfaces au sol des éléments porteurs et cloisons, il sera appliqué un pourcentage sur les surfaces utiles estimées selon des valeurs d'expériences (projets scolaires de Moudon, de Bercher et de Chavornay).

3. Procédures et prestations des mandataires

3.1 Objectifs du Comité de direction de l'ASIJ et procédures

Les objectifs principaux sont :

- de lancer les procédures de gré à gré pour les prestations de services des mandataires architectes, ingénieurs, économiste de la construction et spécialistes afin de cadrer les objectifs du programme, des coûts et des délais du projet; adjudication des mandats pour février 2017;
- d'effectuer les études nécessaires afin de clarifier notamment les problématiques liées à la mobilité (circulation, transports scolaires, arrêts minute, etc.) et aux caractéristiques du terrain (sondages ou essais à la pelle, pollution de sols, rapport géotechnique).
- de cadrer les procédures de marchés publics à suivre à l'issue de l'étude de faisabilité.

Procédure à suivre

- Attribution des mandats par des procédures de gré à gré, les montants d'honoraires étant inférieurs au seuil de CHF 150'000 HT hors frais.

3.2 Prestations des mandataires – Montants estimés et offerts

	Description des prestations	Mandataires	Estimations / Procédure	Offres rentrées
1	Clarification finale sur le programme des locaux des infrastructures scolaires, y compris abri PC, UAPE et parking.	AbA		48'000
2	Clarification sur la problématique de mobilité (transports, accès, déposeminute, etc.)	A définir	7'000 estimation / gré à gré	
3	Clarification sur la problématique de qualité du sol : sondages /carottage ou essais à la pelle, tests de pollution, rapport géotechnique	A définir	20'000 estimation / gré à gré	
4	Clarification sur la problématique de sécurité incendie (prise en compte dans l'étude de faisabilité des nouvelles normes AEAI).	A définir	8'000 estimation / gré à gré	
5	Clarification sur les problématiques CVS + E + MCR, et cuisiniste	A définir	20'000 estimation / gré à gré	
6	Clarification sur d'autres problématiques comme : bassin de rétention, raccordements des réseaux à la parcelle, type de cuisine pour le réfectoire, panneaux photovoltaïques et/ou thermiques.	AbA ou à définir	8'000 estimation / gré à gré	
7	Établissement de l'estimation sommaire des coûts à +/-10% à15% afin de fixer le coût cible global de l'opération. Gestion de l'étude de faisabilité / Séances entre le CODIR-architecte-BAMO.	BAMO IEC		14'000
8	Établissement des calendriers de projet pour les 3 modèles de mise en soumission des travaux, avec formulation des avantages et inconvénients.	BAMO IEC ou à définir	25'000 estimation / gré à gré	
9	Gestion complète des appels d'offres en procédure de gré à gré, sur invitation ou ouverte pour désigner les mandataires architectes, ingénieurs et spécialistes.		compris dans le point 8	
10	Rapports d'évaluation, propositions et lettres d'adjudication, contrats pour mandataires.		compris dans le point 8	
			88'000	62'000
		TOTAL	150'(000

La gestion de l'étude de faisabilité serait confiée au bureau d'assistance à Maître d'ouvrage IEC SA, qui fournira également l'estimation des coûts ainsi que les recommandations sur les procédures marchés publics à suivre suite à l'étude de faisabilité.

4. Calendrier

Le planning prévisionnel est le suivant :

-	Acceptation du crédit d'étude par le Cl	Mi-février	2017
-	Confirmation du mandat à ABA et IEC	Mi-février	2017
-	Validation programme définitif	Mi-mars	2017
-	Définition de variantes de projet et présentation à l'ASIJ	Mi-avril	2017
-	Approfondissement de la variante retenue	Fin mai	2017
-	Remise de l'étude de faisabilité	Mi-juin	2017

5. Coûts des prestations d'études TTC

Phase 2.0 SIA – Etude faisabilité selon détail du § 3	CHF	150'000.00
Frais (inclus dans les honoraires ci-dessus)		
Total TTC	CHF	150'000.00

6. Crédit

6.1 Crédit

Le Comité de direction de l'ASIJ sollicite un crédit de CHF 150'000 TTC pour financer le crédit d'étude de faisabilité pour le projet d'une infrastructure scolaire (22 classes), d'une salle de gymnastique triple, d'une UAPE et d'une structure PPLS.

6.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 5 ans. Toutefois, si cette étude entraîne la présentation d'un préavis de construction, le crédit d'études fera partie du crédit de construction. L'amortissement sera dès lors prévu sur 30 ans.

6.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, sauf les intérêts et l'amortissement de l'investissement.

6.4 Financement

Le Comité de direction de l'ASIJ sollicite l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit sollicité, soit au maximum la somme de CHF 150'000.-- TTC.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- vu le préavis N° 01/2017 du Comité de direction du 14.12.16;
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- 1. D'accorder un crédit de CHF 150'000 TTC destiné à financer l'étude de faisabilité d'une infrastructure scolaire sur le site de Carrouge, commune de Jorat-Mézières, jusqu'à la rentrée des offres de soumissions pour travaux.
- 2. De financier ce crédit d'étude par l'emprunt.
- 3. D'amortir ce crédit sur 5 ans. Toutefois, si cette étude entraîne la présentation d'un préavis de construction, le crédit d'études fera partie du crédit de construction. L'amortissement sera dès lors prévu sur 30 ans.

Au nom du Comité de direction de l'ASIJ

Etienne Cherpillod
Président

Au nom du Comité de direction de l'ASIJ

Nicolas Deprez
Responsable administratif

Préavis adopté par le Comité de direction dans sa séance du 14.12.2016

Délégués responsables : Muriel Préti, Olivier Hähni, Jérôme Porchet et Etienne Cherpillod